



Sorties scolaires obligatoires ou non ?

Par **vince80**, le **11/06/2009** à **14:15**

Bonjour,rnrnMon frère est actuellement en classe de 4ème, âgé de 14 ans.rnLe collège a organiser une sortie lundi dernier afin d'effectuer une course d'orientation dans une forêt. Il n'a pas pu y aller car il est tomber malade la veille et de toute manière, même si il avait été en état d'y participer, ma mère n'était pas d'accord pour qu'il y aille.rnLe professeur de sport a annoncer au élèves manquant qu'il leur mettrai un rapport.rnrnMa question est la suivante : le professeur a-t-il le droit de punir un enfant parce qu'il n'a pas participer à une sortie scolaire ?rnLes sorties sont-elles obligatoires ?rnMerci

Par **citoyenalpha**, le **11/06/2009** à **14:29**

Bonjour rnrnLes sorties organisées pendant les horaires habituels de la classe et ne comprenant pas la pause du déjeuner sont obligatoires pour les élèves. Les autres sorties sont facultatives. rnrnSi votre frère dispose d'un arrêt maladie aucune sanction ne peut lui être infligée. A défaut toute absence injustifiée permet à l'administration ou au professeur de sanctionner l'élève dans la limite du but recherché et de la faute commise. Un rapport constitue une sanction non disproportionnée dans ce cas et sans justificatif d'absence.rnrnToutefois un mot de votre mère expliquant la situation devrait suffire à ne pas voir votre frère sanctionné.rnrnRestant à votre disposition